
Conseil québécois du loisir

Plan
d'orientation
1998 - 2001

Loisir :

- Culturel
- Plein air
- Scientifique
- Socio-Éducatif
- Touristique

*Le loisir
d'agir
ensemble*

- Santé
- Emploi
- Régions
- Éducation
- Bénévolat
- Citoyenneté
- Environnement
- Qualité de vie
- Économie sociale
- Action communautaire

**CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU
LOISIR**

LOISIR :

- CULTUREL
- PLEIN AIR
- SCIENTIFIQUE
- SOCIO-ÉDUCATIF
- TOURISTIQUE

SANTÉ
EMPLOI
RÉGIONS
ÉDUCATION
BÉNÉVOLAT
CITOYENNETÉ
ENVIRONNEMENT
QUALITÉ DE VIE
ÉCONOMIE SOCIALE
ACTION COMMUNAUTAIRE

**PLAN
D'ORIENTATION
1998 - 2001**

**LE
LOISIR
D'AGIR
ENSEMBLE**

FIERTÉ
PLAISIR
CRÉATIVITÉ
FRATERNITÉ
SOLIDARITÉ
COOPÉRATION
CONNAISSANCE
APPARTENANCE

*Le **CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR**
remercie le Gouvernement du Québec
pour la reconnaissance et le soutien financier
qu'il lui accorde par l'entremise
du ministère des Affaires municipales.*

*Ce faisant, il soutient le développement et
l'accessibilité à un loisir de qualité
et appuie l'engagement des membres
et de centaines de milliers de bénévoles du réseau fédéré du loisir
dans la qualité de vie des Québécoises et des Québécois
de toutes les régions.*

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Mot du président.....	4
1. Mission.....	5
2. Origine.....	5
3. Principes.....	5
4. Interventions.....	6
5. Partenaires.....	7
6. Champ du loisir.....	7
7. Reconnaissance gouvernementale.....	8
8. Mandats gouvernementaux.....	8
9. Contexte et enjeux.....	8
10. Positionnement.....	11

11.	Orientations stratégiques et axes de développement.....
11	
12.	Plan d'action 1998-2001.....
13	

ANNEXE

- A. Liste des administrateurs et du personnel du CQL 1998-1999
- B. Liste des membres du CQL 1998-1999

MOT DU PRÉSIDENT

C'est avec une grande fierté que je vous présente la première planification triennale des activités du Conseil québécois du loisir dont le thème est : ***Le loisir d'agir ensemble***.

Ce document s'adresse au premier chef à nos membres, les organismes nationaux de loisir avec qui nous œuvrons quotidiennement en loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique. Il traduit également la volonté du Conseil comme de ceux-ci de collaborer de plus en plus étroitement avec tous les partenaires et intervenants dans le développement du loisir.

Ensemble, nous entendons promouvoir le loisir, le bénévolat et le milieu associatif; développer les secteurs du loisir; accroître l'accessibilité à la formation et collaborer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. C'est à un repositionnement du loisir sur l'agenda public et politique que nous sommes tous engagés.

Bien que la civilisation du loisir, du moins celle imaginée, ne semble pas au rendez-vous, il n'en demeure pas moins que le loisir est une valeur fondamentale de notre société, un élément indissociable de notre qualité de vie, un service social et un droit reconnu.

Le loisir est fondamentalement ce temps libre créateur, moment de plaisir, de liberté, de fierté, d'acquisition de connaissances, de partage et de solidarité. Un des hauts lieux du bénévolat et de l'engagement social.

Le loisir, c'est aussi un champ d'action sociale dont les ramifications s'étendent à l'emploi, à l'éducation, à la culture, au tourisme, à la science, à l'environnement, à l'économie sociale, à la santé, à l'action communautaire et à la citoyenneté.

Créer des environnements sociaux sains, accessibles et propices au développement des qualités de tous, sans distinction. Permettre l'existence de réseaux sociaux favorisant l'appartenance collective et l'affirmation individuelle. Voilà les défis du loisir et des organismes.

Le Conseil québécois du loisir, avec l'appui de ses membres et en collaboration avec ses partenaires, entend faire la promotion des bienfaits du loisir afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des Québécoises et des Québécois de toutes les régions.

C'est à ce rendez-vous que nous vous convions tous.

Le Président,

Michel Beauregard

“Lorsqu’un nombre important de citoyens sont résolus de prendre leur temps en main en acceptant d’emprunter la route de l’effort, de l’expression, de l’ouverture, du dépassement, c’est toute la collectivité qui prend le goût de la santé, de l’équilibre, de la force, de la consistance, de la fierté et de la dignité”.

Livre blanc sur le loisir, 1979

1. LA MISSION

Le Conseil québécois du loisir a pour mission de promouvoir les bienfaits, le bénévolat et l’organisation associative du loisir ainsi que d’œuvrer au développement et à l’accessibilité à un loisir de qualité. Il concerte et représente les organismes nationaux de loisir.

2. ORIGINE

Le Conseil québécois du loisir a été constitué en corporation autonome en 1998 après avoir agité comme instance du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, mieux connu sous le nom de Regroupement Loisir Québec. Il y assumait la représentation et la concertation des organismes nationaux de loisir ainsi que le volet loisir de la mission de cette corporation. Il en fut ainsi de 1980 à 1998. Le Conseil québécois du loisir fut actif au sein du Regroupement sous les appellations de Commission de concertation intersectorielle (1980), Commission des présidents (1988), puis Conseil national du loisir associatif (1991). Le Regroupement Loisir Québec trouve par ailleurs ses origines historiques dans le Livre blanc sur le loisir (1979) qui incita la Fédération québécoise du plein air (1972) et la Confédération des loisirs du Québec (1969), dont les racines remontent à la Confédération otéjiste provinciale (1946), à se fondre en un seul organisme.

3. PRINCIPES

L’existence de la corporation, sa mission tout comme sa philosophie d’intervention se fondent sur une série de faits et de principes.

◆ LE LOISIR :

- Est un droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l’homme de l’Organisation des Nations-Unies (1948) et découle des droits fondamentaux reconnus tant au Canada qu’au Québec.
- Est un service social (1974) et une responsabilité provinciale (1978) reconnus dont les principes ont été précisés dans la Déclaration nationale sur les loisirs en 1987.

- Est essentiel au maintien et à l'accroissement de notre qualité de vie, au développement individuel et communautaire et à l'amélioration du fonctionnement de la société.

◆ **LE BÉNÉVOLE :**

- Joue un rôle indispensable dans le développement du loisir et l'évolution de la société.
- Constitue un exemple de prise en charge de responsabilités communautaires et mérite d'être appuyé par tous les moyens.
- Aspire légitimement à la reconnaissance, à la formation, à l'appartenance et à la participation à la prise de décision.

◆ **L'ASSOCIATION :**

- Est un droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies (1948).
- Est l'expression du besoin des citoyens de se doter d'un cadre d'action autonome et démocratique assurant une continuité à leur action.
- Contribue à la création du capital social et conforte les attitudes démocratiques.

◆ **L'ADMINISTRATION :**

- S'assure du respect de la mission, définit les orientations stratégiques de la corporation et planifie la relève et la diversité du conseil d'administration.
- Adopte et met en application les règlements, politiques, codes, processus consultatifs, systèmes d'évaluation et de contrôle requis.
- Communique avec les membres, les intervenants et le public et met en place une équipe de gestion efficace.

◆ **LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE :**

- Maximise l'offre de services en loisir et respecte les appartenances territoriales (locale, régionale, provinciale).
- Favorise l'expression du potentiel et des énergies des bénévoles, du personnel, des membres et assure la transmission des connaissances.
- Permet le partage au sein d'une communauté d'intérêt et assure le maintien d'une vision commune et de standards nationaux.

4. INTERVENTIONS

Issu de la volonté des organismes nationaux de loisir du Québec de se doter d'une instance de concertation et de représentation, le Conseil québécois du loisir regroupe plus de 40 de ces organismes qui chapeautent quelque 130 organismes régionaux, 7 000 clubs locaux, 1 035 000 membres individuels et utilisateurs réguliers et 135 000 bénévoles de toutes les régions du Québec. Le réseau fédéré est présent sur le territoire de 650 villes et municipalités et rejoint par ses activités quelque 3,5 millions de citoyens.

S'appuyant sur ce réseau d'associations et de bénévoles, l'un des plus imposants au Québec, le Conseil agit également et plus largement comme promoteur des bienfaits du loisir; contribue à son développement dans les secteurs culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif et tourisme; se préoccupe de la formation en loisir et inscrit les interventions de ses membres dans les actions visant l'atteinte d'objectifs gouvernementaux relatifs aux clientèles (jeunes, personnes âgées, démunies, etc.) et à des domaines tels que l'éducation, l'économie sociale, l'action communautaire, l'emploi, le tourisme et autres.

5. PARTENAIRES

Les premiers partenaires du Conseil sont ses membres, les organismes nationaux de loisir et par symbiose, le réseau constitué par les membres de ces derniers. D'autre part, assumant des responsabilités et mandats découlant du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport (1997), deux ministères québécois entretiennent un partenariat étroit avec le Conseil, soit au premier chef, le ministère des Affaires municipales, répondant gouvernemental en loisir et le ministère de la Culture et des Communications, chargé d'assurer le développement et l'accessibilité en matière de loisir culturel et de loisir scientifique.

Mais les partenariats avec les acteurs du loisir ne s'arrêtent pas ici. Le Conseil collaborera avec les unités régionales de loisir et de sport, récemment mises sur pied, le Regroupement Loisir Québec, les organismes de regroupements des partenaires municipaux, des ministères et agences gouvernementales tels que Tourisme Québec et le Secrétariat à l'action communautaire autonome. Il agit également auprès de partenaires privés et des organisations telles que le Chantier de l'économie sociale, le Bureau international du tourisme social, Science pour tous, le Conseil de la philanthropie mais aussi des instances canadiennes et internationales comme l'Association canadienne des loisirs/parcs, le Regroupement des organisations nationales bénévoles, l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (France) et le World Leisure and Recreation Association.

6. CHAMP DU LOISIR

Le champ du loisir est vaste et occupe une place déterminante dans la qualité de vie de la population québécoise. Droit social reconnu, ses impacts sont importants pour les personnes, la société, l'économie et l'environnement.

Selon des données de 1990, les dépenses en loisir de la population québécoise auraient atteint 6,9 milliards de dollars. Pour l'année 1993, on estime que ces dépenses ont représenté 5,3% du produit intérieur brut (PIB) québécois, soutenu 130 000 emplois et engendré des retombées de deux milliards de dollars pour les gouvernements québécois et canadien. ⁽¹⁾

(1) *Ministère des Affaires municipales. Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, 1997*

Les intervenants en loisir sont nombreux. Il y a d'une part l'industrie du loisir et du divertissement. Il y a aussi les organismes publics et parapublics dont les milieux de l'éducation et municipal qui jouent un rôle déterminant, entre autres, en soutenant par leurs infrastructures et services l'offre en loisir. Finalement, il y a le milieu associatif du loisir, un des secteurs pionniers de l'action bénévole au Québec.

7. RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE

Le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, adopté en 1997 a confirmé que *"...le Conseil québécois du loisir joue un rôle de concertation et de représentation à l'égard des organismes de loisir. Il lui accordera un soutien financier direct lui permettant de promouvoir et de valoriser les bénévoles et l'organisation du loisir, de réaliser des projets et des événements pour ses membres, ainsi que de mener des études et des recherches, par exemple des études d'impact économique dans le domaine du loisir"*.

8. MANDATS GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Affaires municipales, responsable du loisir, a confirmé au Conseil québécois du loisir des mandats dont les principaux sont à l'effet de :

- Développer des programmes de formation à l'intention du personnel et des bénévoles des organismes de loisir et de sport.
- Promouvoir le loisir, ses valeurs et ses bienfaits.
- Affirmer la présence québécoise auprès des intervenants nationaux et internationaux du loisir.
- Développer les secteurs du loisir.
- Soutenir l'engagement des organismes dans les dossiers collectifs, nationaux et interministériels (économie sociale, tourisme, etc.).
- Réaliser des recherches sur le loisir, le bénévolat et le milieu associatif du loisir.

9. CONTEXTE ET ENJEUX

L'environnement social et économique québécois, au sein duquel se développe le loisir, a subi des mutations considérables au cours des dernières années. Ces changements ont des effets indirects importants sur le loisir et sur son organisation. Sans entrer dans le détail, il est permis d'observer parmi ces facteurs l'évolution du rôle de l'État, le métissage culturel, le vieillissement de la population, les nouvelles réalités économiques, les problématiques affectant les jeunes et le marché de l'emploi, l'appauvrissement de nombreux citoyens, la place croissante des technologies et du secteur privé.

Après avoir connu des investissements gouvernementaux croissant dans la foulée du Livre blanc sur le loisir (1979), ceux-ci n'ont cessé de décroître au cours de la dernière décennie. Au cours de cette période, le désengagement étatique a été particulièrement ressenti par les organismes nationaux de loisir et les programmes relatifs aux équipements de loisir.

S'ajoute à cette situation, la disparition du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1994); la répartition des programmes du loisir en deux ministères (1996); la restructuration complète des organismes multi-disciplinaires (unités régionales de loisir et de sport – Conseil québécois du loisir 1998) et la persistance du discours de désengagement.

Les perspectives et les tendances observées apparaissent toutefois porteuses de certaines opportunités de “*réhabilitation*” de la place du loisir dans la société et les préoccupations gouvernementales. Ainsi, l'emphase actuelle sur les secteurs communautaires et bénévoles, le partenariat, le développement de l'économie sociale, l'entrepreneuriat et le dynamisme de nombreuses organisations de loisir, la nécessaire affirmation de l'identité culturelle, l'importance des structures démocratiques et de la responsabilisation des citoyens, l'atteinte prochaine du déficit “*zéro*”, l'importance et la performance de l'outil loisir dans l'action sociale préventive (en santé, auprès des jeunes, etc.) apparaissent comme des convergences favorables à une “*nouvelle reconnaissance du loisir*”.

Le défi des organismes de loisir, dans ce contexte, se trouve peut-être dans leurs capacités à œuvrer à la convergence des intérêts de leurs membres et bénévoles, des besoins urgents de la société et des objectifs étatiques. Il se trouve toutefois très certainement dans celui de repositionner le loisir et son organisation associative dans une société en mutation comme créateur indispensable du capital social et de la qualité de vie.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

ET

AXES DE DÉVELOPPEMENT

10. LE POSITIONNEMENT : LA RÉFÉRENCE EN LOISIR

À titre d'organisme partenaire du Gouvernement du Québec, reconnu dans le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport et avec l'appui de ses membres, le Conseil québécois du loisir veut être *La référence en loisir* au palier national.

11. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET AXES DE DÉVELOPPEMENT

Pour la période triennale 1998-2001, les actions entreprises par le Conseil s'articuleront autour des orientations stratégiques et des axes de développement suivants :

◆ PROMOUVOIR LE LOISIR, LE BÉNÉVOLAT ET SON ORGANISATION ASSOCIATIVE

- La promotion des bienfaits du loisir pour les personnes, la société, l'économie et l'environnement
- La promotion du bénévolat en loisir
- La promotion du loisir fédéré
- La présence auprès des partenaires du loisir

◆ DÉVELOPPER LES SECTEURS DU LOISIR

- Le loisir culturel
- Le loisir de plein air
- Le loisir scientifique
- Le loisir socio-éducatif
- Le loisir touristique

◆ ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION EN LOISIR

- La formation en loisir
- L'information en loisir
- La qualité de l'organisation

◆ COLLABORER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

- L'engagement dans des dossiers nationaux, ministériels et interministériels
- La recherche et l'intégrité des personnes en loisir

PLAN D'ACTION

1998 - 2001

12. PLAN D'ACTION

Découlant des orientations stratégiques et des axes de développement, le Conseil québécois du loisir entend réaliser le plan d'action qui suit.

12.1 ORIENTATION : PROMOUVOIR LE LOISIR, LE BÉNÉVOLAT ET SON ORGANISATION ASSOCIATIVE

12.1.1 AXE DE DÉVELOPPEMENT : La promotion des bienfaits du loisir pour les personnes, la société, l'économie et l'environnement

OBJECTIF GÉNÉRAL : Inciter les citoyens à pratiquer des loisirs de qualité et sécuritaire, en s'appuyant sur le renforcement de la perception positive du loisir dans les médias, auprès du public, des décideurs et des partenaires.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
◆ Améliorer la place du loisir dans les médias.	▪ Reprendre et développer le Prix Molson de journalisme en loisir.
◆ Rappeler l'importance sociale et économique du loisir, sur diverses tribunes publiques.	▪ Participer à différents forums et événements permettant d'affirmer la contribution du loisir à la qualité de vie.
◆ Contribuer à la réalisation d'activités des partenaires visant la promotion du loisir.	▪ Collaborer à la promotion du loisir dans le cadre de campagnes et d'événements réalisés par des partenaires, dont les organismes intervenants en santé, tels Kino-Québec et Villes et villages en santé. ▪ Concevoir et réaliser un plan de promotion du loisir et de ses bienfaits.

12.1.2 AXE DE DÉVELOPPEMENT : La promotion du bénévolat en loisir

OBJECTIF GÉNÉRAL : Valoriser et soutenir l'engagement des bénévoles en loisir.

◆ Contribuer aux activités relatives à la promotion du bénévolat en loisir.	▪ Collaborer étroitement à la réalisation du Prix du bénévolat Dollard-Morin et, s'il y a lieu, assumer des responsabilités croissantes dans sa réalisation. ▪ Souligner l'apport des bénévoles en loisir lors de la Semaine du Bénévolat.
---	---

12.1.3 AXE DE DÉVELOPPEMENT : La promotion du loisir fédéré

OBJECTIF GÉNÉRAL : Valoriser les réalisations du milieu fédéré du loisir et son apport au mieux-être de la collectivité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
◆ Faire connaître les “performances” sociales et économiques des membres du réseau fédéré.	▪ Tenir à jour les données constituant le portrait du réseau.
◆ Favoriser l'adhésion aux organismes membres du réseau fédéré et l'utilisation de leurs services respectifs.	▪ Diffuser auprès de divers intervenants, des partenaires et du public, les données recueillies.
	▪ Promouvoir l'intérêt de l'appartenance au réseau fédéré à travers toutes les interventions et publications du Conseil - <i>Le loisir d'agir ensemble</i> .

12.1.4 AXE DE DÉVELOPPEMENT : La présence auprès des partenaires du loisir

OBJECTIF GÉNÉRAL : Assurer la représentation des membres auprès des organismes regroupant des intervenants en loisir aux paliers local, régional, provincial, national et international.

◆ Développer les relations avec les principaux partenaires du loisir.	▪ Participer aux travaux de la Table québécoise de concertation en matière de loisir et de sport.
	▪ Être un membre actif du Regroupement Loisir Québec et favoriser l'utilisation de ses services.
	▪ Maintenir des contacts assidus avec les autorités du ministère des Affaires municipales.
	▪ Maintenir des contacts assidus avec les autorités du ministère de la Culture et des Communications.
	▪ Développer le partenariat avec les unités régionales de loisir et de sport.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ Collaborer à l'élaboration et à la révision des politiques et des programmes concernant le loisir et les organismes nationaux de loisir en particulier.

ACTIONS

- Développer les relations avec les autres partenaires et intervenants en loisir tels le Regroupement québécois du loisir municipal, l'Association des directeurs municipaux de loisir, les universités et les collèges dispensant de la formation en loisir.
- Être membre de l'Association canadienne des loisirs/parcs et développer nos collaborations avec cet organisme.
- Agir comme représentant des organismes nationaux de loisir de plein air, socio-éducatif et touristique, dans le cadre de la révision du Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir auprès du ministère des Affaires municipales.
- Agir comme représentant des organismes nationaux de loisir dans le cadre de la révision du Programme de soutien des organismes nationaux de loisir culturel et de loisir scientifique auprès du ministère de la Culture et des Communications.
- Participer aux travaux d'élaboration ou de révision de d'autres programmes et politiques affectant le loisir et les membres du Conseil.

12.2 ORIENTATION : DÉVELOPPER LES SECTEURS DU LOISIR

Remarque : Les secteurs correspondent au sein du Conseil québécois du loisir, à des champs d'intérêt et de développement pour les organismes. Les membres choisissent d'œuvrer de façon plus particulière autour de l'une ou l'autre de ces thématiques, tout en conservant la possibilité de participer à des travaux de plus d'un secteur.

12.2.1 AXE DE DÉVELOPPEMENT : Le loisir culturel

OBJECTIF GÉNÉRAL : Contribuer à l'affirmation de l'identité culturelle québécoise et à l'accessibilité des activités culturelles par le biais des pratiques de loisir culturel.

Note : Conformément aux règlements généraux de la corporation, les organismes identifiés à ce secteur définissent annuellement des priorités d'action. Ils s'associent très étroitement à la réalisation des actions et des priorités.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ Développer et réaliser des outils et des activités de positionnement du loisir culturel et des organismes de ce secteur.

ACTIONS

- Produire un document de présentation des organismes nationaux de loisir œuvrant dans le champ du loisir culturel et de leurs réseaux.
- Favoriser l'établissement de partenariats et la réalisation de projets des membres avec le ministère de la Culture et des Communications, ses différentes constituantes (ex.: Directions régionales) et partenaires (ex.: Conseils régionaux de la culture).
- Réaliser des actions de sensibilisation du personnel et des décideurs du ministère de la Culture et des Communications.
- Concevoir des éléments visuels de promotion du concept de réseau du loisir culturel.
- Développer des actions permettant une meilleure complicité entre les milieux professionnels et amateurs en culture.
- Réaliser, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, une recherche sur l'impact de la pratique d'activités de loisir culturel sur la consommation culturelle.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ Assurer le suivi des politiques et des programmes relatifs aux activités de loisir culturel.

ACTIONS

- Participer à divers forums et activités permettant la promotion et la mise en valeur des activités et des pratiques de loisir culturel.
- Développer un projet de calendrier d'événements des organismes pour diffusion auprès du grand public.
- Participer activement aux travaux de révision du Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir culturel et scientifique du ministère de la Culture et des Communications.
- Collaborer à la révision et à l'élaboration de d'autres programmes et politiques ayant une incidence sur le loisir culturel.
- Assurer un suivi de l'évolution de la place du loisir culturel au sein des unités régionales de loisir et de sport.
- Entreprendre, lorsqu'il y aura lieu, une réflexion avec le ministère de la Culture et des Communications sur l'excellence en loisir culturel.

12.2.2 AXE DE DÉVELOPPEMENT : Le loisir de plein air

OBJECTIF GÉNÉRAL : Contribuer au développement du potentiel du Québec relatif aux activités de plein air, de tourisme d'aventure et d'écotourisme, dans une perspective de préservation du patrimoine naturel, de sécurité des pratiquants et de qualité des expériences récréotouristiques.

Note : Conformément aux règlements généraux de la corporation, les organismes identifiés à ce secteur définissent annuellement des priorités d'action. Ils s'associent très étroitement à la réalisation des actions et des priorités.

- ◆ Promouvoir et contribuer au développement de pratiques sécuritaires et de qualité.
- Produire un document de présentation des organismes nationaux de loisir œuvrant dans le champ du loisir de plein air et de leurs réseaux.
- Participer aux travaux du ministère des Affaires municipales en matière de sécurité dans les activités récréatives et sportives.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

ACTIONS

- Dresser un portrait des programmes de formation et d'accréditation offerts par les organismes nationaux de loisir et en faire l'analyse comparative.
- Étudier et implanter, s'il y a lieu, un système d'accréditation unique de la formation dispensée par les organismes nationaux de loisir.
- Poursuivre les échanges et développer, s'il y a lieu, des collaborations avec des partenaires tels que l'Association des producteurs de tourisme du Québec (APTAQ), le réseau de l'éducation et d'autres.
- Assurer un suivi adéquat au dossier de la formation de guides de tourisme d'aventure auprès des Conseils des ressources humaines en tourisme et obtenir la reconnaissance des programmes de formation des organismes nationaux.
- ♦ Développer les collaborations avec les partenaires et entre les organismes.
- Participer aux travaux des comités de Tourisme Québec, entre autres, ceux relatifs à l'écotourisme, au tourisme d'aventure et à la formation.
- Collaborer avec les organismes de loisir touristique du Conseil dans le cadre de divers projets d'intérêt commun.
- Collaborer avec l'agence Voyages Loisirs dans le développement de produits en tourisme de plein air, en tourisme d'aventure et en écotourisme.
- Participer à divers forums et événements permettant de promouvoir les activités de plein air et la préservation du patrimoine naturel.
- Acquérir le matériel adéquat et développer le contenu d'un kiosque de qualité utilisable lors de la tenue de salons et d'expositions.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

ACTIONS

- ◆ Assurer le suivi des politiques et des programmes relatifs aux activités de loisir de plein air.
- Assurer un suivi à la délégation de responsabilités gouvernementales en matière de sécurité en plongée sous-marine à une fédération.
- Poursuivre le dossier de la déresponsabilisation des partenaires propriétaires, en collaboration avec le ministère de la Justice.
- Collaborer à la révision du Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir du ministère des Affaires municipales.
- Collaborer à la révision et l'élaboration de d'autres programmes et politiques ayant une incidence sur le loisir de plein air.

12.2.3 AXE DE DÉVELOPPEMENT : Le loisir scientifique

OBJECTIF GÉNÉRAL : Contribuer au développement de la culture scientifique ainsi qu'à la vulgarisation des sciences et des technologies par des pratiques de loisir scientifique.

Note : Conformément aux règlements généraux de la corporation, les organismes identifiés à ce secteur définissent annuellement des priorités d'action. Ils s'associent très étroitement à la réalisation des actions et des priorités.

- ◆ Développer et réaliser des outils pour des activités de positionnement du loisir scientifique et des organismes œuvrant dans ce secteur.
- Produire un document de présentation des organismes nationaux de loisir œuvrant dans le champ du loisir scientifique et de leurs réseaux.
- Oeuvrer au sein de la corporation Science pour tous et contribuer aux efforts de positionnement de la culture scientifique, en assurant la reconnaissance du rôle du loisir scientifique.
- Participer à divers forums et activités permettant la promotion et la mise en valeur des activités et des organismes de loisir scientifique.
- Réévaluer les exhibits du secteur, les remettre à jour et en prévoir une utilisation accrue.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

ACTIONS

- ◆ Assurer le suivi des politiques et des programmes relatifs aux activités de loisir scientifique.
- Inventorier les présences et les intérêts des organismes relativement aux salons publics et spécialisés.
- Collaborer avec les autres organismes nationaux de loisir à des activités et des projets présentant un intérêt pour le loisir scientifique.
- Stimuler et développer des projets de collaboration entre des organismes du secteur.
- Participer activement aux travaux de révision du Programme de soutien aux organismes nationaux de loisir culturel et de loisir scientifique du ministère de la Culture et des Communications.
- Collaborer à la révision et à l'élaboration des autres programmes et des politiques ayant une incidence sur le loisir scientifique dont, entre autres, les orientations en matière de culture scientifique et le programme Étalez votre science.
- Assurer un suivi à l'évolution de la place du loisir scientifique au sein des unités régionales de loisir et de sport.

12.2.4 AXE DE DÉVELOPPEMENT : Le loisir socio-éducatif

OBJECTIF GÉNÉRAL : Mettre en valeur le loisir comme outil d'intervention sociale et éducative et les organismes en loisir comme intervenants en action communautaire.

Note : Conformément aux règlements généraux de la corporation, les organismes identifiés à ce secteur définissent annuellement des priorités d'action. Ils s'associent très étroitement à la réalisation des actions et des priorités.

- ◆ Développer et réaliser des outils et des activités de positionnement du loisir socio-éducatif et des organismes.
- Produire un document de présentation des organismes nationaux de loisir œuvrant dans le champ du loisir socio-éducatif et de leurs réseaux.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

ACTIONS

- Contribuer activement aux travaux et aux réflexions en cours concernant l'action communautaire autonome.
 - Préparer un argumentaire présentant le rôle du loisir et des organismes au niveau de l'action communautaire.
 - Poursuivre les démarches visant la connaissance des actions de chacun des organismes de loisir socio-éducatif, dans un but de consolider les liens existants.
 - Assurer le suivi du dossier des États généraux de l'action communautaire autonome prévus pour l'année 2001.
 - Réaliser des rencontres et diffuser des positions relatives au loisir socio-éducatif, à l'action des organismes et à l'action communautaire auprès de divers intervenants dont le Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), le Comité aviseur du SACA et le ministère concerné.
 - Soutenir le développement de partenariats et de projets des membres avec différents intervenants sociaux, éducatifs et communautaires.
 - Participer activement aux travaux de révision du Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir du ministère des Affaires municipales.
 - Assurer le suivi au développement de la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire autonome.
 - Collaborer à la révision de d'autres programmes et politiques ayant une incidence sur le loisir socio-éducatif et l'action communautaire.
- ◆ Assurer le suivi des politiques et des programmes relatifs aux activités de loisir socio-éducatif et à l'action communautaire.

12.2.5 AXE DE DÉVELOPPEMENT : Le loisir touristique

OBJECTIF GÉNÉRAL : Contribuer au développement et à l'accessibilité du tourisme au Québec, plus particulièrement dans le cadre du tourisme social.

Note : Conformément aux règlements généraux de la corporation, les organismes identifiés à ce secteur définissent annuellement des priorités d'action. Ils s'associent très étroitement à la réalisation des actions et des priorités.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
◆ Poursuivre le développement des collaborations gouvernementales.	<ul style="list-style-type: none">▪ Poursuivre la collaboration avec le ministère des Affaires municipales relativement à l'accessibilité du loisir touristique.▪ Poursuivre le développement des relations avec Tourisme Québec.▪ Explorer les possibilités de développement avec la Commission canadienne du tourisme.
◆ Poursuivre le développement des collaborations avec les autres partenaires.	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintenir des collaborations avec des organismes nationaux de loisir de plein air porteur de divers dossiers en tourisme dont ceux sur l'écotourisme, le tourisme d'aventure et la formation.▪ Poursuivre le développement des collaborations avec l'agence Voyages Loisirs.▪ Favoriser la collaboration avec les organismes nationaux de loisir dans une perspective de développement des potentiels relatifs au tourisme culturel, au tourisme scientifique et au tourisme associatif.▪ Développer les collaborations avec les Associations touristiques régionales associées du Québec (ATRAQ) et ses membres.
◆ Assurer le suivi des politiques et des programmes relatifs aux activités de loisir touristique.	<ul style="list-style-type: none">▪ Participer activement aux travaux de révision du Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir du ministère des Affaires municipales.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

ACTIONS

- ◆ Assurer la présence internationale du loisir fédéré en tourisme.
 - Collaborer à la révision de d'autres programmes et de politiques ayant une incidence sur le loisir touristique.
 - Maintenir l'adhésion du Conseil et des membres agissant en tourisme au Bureau international de tourisme social (Bits).
 - Poursuivre la participation du Conseil au conseil d'administration du Bits.
 - Développer les collaborations avec le Bureau international de tourisme social – Amériques.
 - Concrétiser l'entente entre le Conseil et l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (France).
 - Participer au congrès du Bureau international du tourisme social (Bits) à Lisbonne, en septembre 1998.
 - Participer aux rencontres économiques franco-québécoises en tourisme organisées par Tourisme Québec.
- ◆ Assurer une présence du loisir touristique dans le cadre d'événements, de forums et d'autres activités relatives au tourisme et à son accessibilité.
 - Participer au Colloque *Culture et tourisme en ville* qui se tiendra à Montréal en octobre 1998.
 - Participer aux travaux du comité d'orientation de la 8^e Conférence nationale du monde rural (1999) ayant pour thème : *Villégiature, plein air et tourisme*.
 - Promouvoir activement l'importance d'améliorer l'accessibilité physique et financière aux services et aux équipements pour différentes clientèles dont les personnes à capacité physique restreinte.

12.3 ORIENTATION : ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION EN LOISIR

12.3.1 AXE DE DÉVELOPPEMENT : La formation en loisir

OBJECTIF GÉNÉRAL : Accroître l'accessibilité à une formation de qualité en loisir partout au Québec.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none">◆ Implanter un programme québécois de formation des administrateurs et dirigeants d'organismes.	<ul style="list-style-type: none">▪ Informer les organismes de loisir et les personnes-ressources en formation du mandat du Conseil.▪ Inventorier les programmes, les ressources et les besoins en formation en loisir.▪ Récupérer les responsabilités et la documentation de la Corporation Sports-Québec dans le cadre des programmes PROFAB et SKILLS.▪ Réviser les diverses composantes des programmes existants en vue d'établir les normes et exigences d'un programme national.▪ Lancer et opérer un programme national de formation des administrateurs et dirigeants d'organismes de loisir et de sport.

12.3.2 AXE DE DÉVELOPPEMENT : L'information en loisir

OBJECTIF GÉNÉRAL : Favoriser une meilleure communication entre les intervenants en loisir et plus particulièrement au sein du réseau fédéré du loisir.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none">◆ Développer la circulation de l'information entre les organismes nationaux de loisir.	<ul style="list-style-type: none">▪ Diffuser une version améliorée du bulletin d'information incluant l'utilisation du courrier électronique.▪ Évaluer l'intérêt et organiser des " <i>déjeuners</i> " des responsables des organismes.
<ul style="list-style-type: none">◆ Accroître la circulation de l'information concernant le Conseil et les dossiers collectifs à l'intérieur du réseau fédéré.	<ul style="list-style-type: none">▪ Développer, en collaboration avec les membres, un plan de communication permettant l'établissement d'un véritable réseau d'appartenance en loisir.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

ACTIONS

- ◆ Développer la circulation d'information avec les partenaires du loisir.
 - Utiliser le site Internet du loisir pour favoriser les échanges d'information avec les partenaires du loisir.
 - Étudier, en collaboration avec les partenaires du loisir, l'intérêt d'organiser un événement favorisant la rencontre et le partage d'expertises de tous les intervenants d'ici l'an 2001.
- ◆ Diversifier la circulation de l'information auprès du public.
 - Développer et opérer un site Internet.
 - Étudier avec les membres l'opportunité de développer une présence du loisir fédéré dans le cadre des Jeux de la francophonie qui se tiendront à Hull, en 2001.
 - Étudier avec les membres et des partenaires l'opportunité de développer le concept des *Week-ends du loisir*.

12.3.3 AXE DE DÉVELOPPEMENT : La qualité de l'organisation

OBJECTIF GÉNÉRAL : Assurer une saine gestion de la corporation et le plein exercice des processus démocratiques.

- ◆ Développer un fonctionnement propre à la nouvelle corporation.
 - Assurer les opérations régulières et les processus administratifs requis au fonctionnement adéquat de la corporation.
 - Soutenir les travaux et les représentations de la présidence, du conseil d'administration, des porteurs de divers dossiers et des comités de travail.
 - Conseiller, au besoin, les membres dans le cadre de problématiques particulières.
 - Intégrer l'utilisation d'outils d'évaluation adéquats.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ Assurer la mise en place d'une corporation de regroupement représentative et dynamique.

ACTIONS

- Développer une image corporative mettant en évidence la force du réseau et l'importance du loisir.
- Préparer un plan de communication comprenant une campagne d'information des membres, du réseau, des partenaires sur le rôle du Conseil.
- Développer le membership du Conseil québécois du loisir.
- Soutenir la concertation et coordonner les travaux des organismes, dans le cadre des préoccupations de nature sectorielle, intersectorielle et collective.
- Évaluer l'opportunité d'une assemblée générale annuelle doublée d'un événement rassembleur pour les membres et le milieu du loisir.

12.4 ORIENTATION : COLLABORER À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

12.4.1 AXE DE DÉVELOPPEMENT : L'engagement dans des dossiers nationaux, ministériels et interministériels

OBJECTIF GÉNÉRAL : Mettre en évidence l'apport du loisir et des organismes dans l'atteinte de certains objectifs gouvernementaux.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS
<ul style="list-style-type: none">◆ Développer les relations entre le Conseil et les différentes instances gouvernementales.	<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer un suivi de l'application du Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport et en évaluer les conséquences pour le loisir et le milieu fédéré du loisir.▪ Collaborer avec le ministère des Affaires municipales pour la remise à jour des outils promotionnels afférent à la Politique du bénévolat en loisir.▪ Collaborer avec divers ministères et instances gouvernementales tels le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes, le ministère des Relations internationales, etc.▪ Suivre l'évolution des diverses instances gouvernementales et évaluer leurs incidences sur le loisir et les organismes tels les conseils régionaux de développement, les comités régionaux d'économie sociale, les centres locaux de développement, les centres locaux d'emploi, etc.
<ul style="list-style-type: none">◆ Informer nos membres sur les divers programmes et opportunités de développement.	<ul style="list-style-type: none">▪ Informer les organismes sur les divers programmes et politiques gouvernementales offrant des possibilités de développement pour leurs activités telles que la politique jeunesse, l'économie sociale et le fonds de lutte à la pauvreté.▪ Soutenir les projets des membres en économie sociale (10 projets pilotes).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ Développer nos collaborations avec différents partenaires.

ACTIONS

- Participer aux travaux de divers organismes tels que le Chantier de l'économie sociale.
- Contribuer avec les instances concernées aux réflexions relatives à l'avenir de la corporation Regroupement Loisir Québec.
- Assurer un suivi au dossier du financement alternatif et à celui de l'avenir de la Société de développement du loisir et du sport du Québec.
- Collaborer avec le Conseil de la philanthropie dans le cadre de ses actions de promotion de l'action philanthropique.
- Collaborer avec la Fédération des centres d'action bénévole dans ses actions de promotion du bénévolat.

12.4.2 AXE DE DÉVELOPPEMENT : La recherche et l'intégrité des personnes en loisir

OBJECTIF GÉNÉRAL : Contribuer aux recherches et travaux visant une meilleure connaissance du domaine du loisir et à assurer l'intégrité des personnes

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ Acquérir des connaissances sur le loisir et ses diverses dimensions sociales et économiques.

ACTIONS

- Réaliser, en collaboration avec des partenaires, des études sur le loisir, le bénévolat et l'organisation associative du loisir.
- Participer aux travaux de la Table de recherche en matière de loisir et de sport du ministère des Affaires municipales.
- Poursuivre les recherches entreprises dans le domaine des retombées socio-économiques du loisir

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ S'associer aux travaux et réflexions relativement à l'intégrité des personnes en loisir.

ACTIONS

- Participer aux travaux de la Direction de la sécurité du ministère des Affaires municipales, relativement aux problématiques liées aux abus sexuels et harcèlement dans le domaine du loisir et du sport.
- Participer aux travaux de la Table de concertation en matière de sécurité dans la pratique des activités récréatives et sportives.

A N N E X E S

ANNEXE A

LISTE DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR 1998-1999

PRÉSIDENCE

Monsieur Michel Beauregard

VICE-PRÉSIDENCE / CULTUREL

Monsieur Richard Bérubé

VICE-PRÉSIDENCE / PLEIN AIR

Monsieur Jacques Kirouac

VICE-PRÉSIDENCE / SCIENTIFIQUE

Madame Andrée Gignac

VICE-PRÉSIDENCE / SOCIO-ÉDUCATIF

Monsieur André Roussel

VICE-PRÉSIDENCE / TOURISME

Monsieur Claude Coudé

SECRÉTAIRE

Monsieur Robert Bergeron

TRÉSORIER

Monsieur Claude St-Amand

ADMINISTRATEURS

Monsieur John Atkins

Monsieur Pierre-Daniel Gagnon

Monsieur Luc Le Blanc

LISTE DU PERSONNEL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Daniel Caron

ADJOINTE À LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COMMUNICATIONS

Madame Sonia Vaillancourt

SECRÉTAIRE

Madame Johanne Buri

ANNEXE B

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR 1998-1999

Alliance des chorales du Québec
Association des camps du Québec
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des jeunes ruraux du Québec
Association québécoise de loisir pour personnes handicapées
Association québécoise de promotion du tourisme socio-culturel
Association québécoise des groupes d'ornithologues
Association québécoise des loisirs folkloriques
Association québécoise du théâtre amateur
Cercles des jeunes naturalistes
Chantiers jeunesse
Conseil de développement du loisir scientifique
Environnement JEUnesse
Fédération de l'Âge d'Or du Québec
Fédération des agriculteurs du Québec
Fédération des associations musicales du Québec
Fédération des astronomes amateurs du Québec
Fédération des familles-souches québécoises inc.
Fédération des harmonies du Québec
Fédération des loisirs-danse du Québec
Fédération des sociétés d'histoire du Québec
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
Fédération québécoise de camping et de caravaning
Fédération québécoise de canot-camping
Fédération québécoise de la marche
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
Fédération québécoise de philatélie
Fédération québécoise des activités subaquatiques
Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs
Fédération motocycliste du Québec
Fédération québécoise des échecs
Fédération québécoise des jeux récréatifs
Jeunesse ouvrière chrétienne nationale
Kéroul (Tourisme pour personnes à capacité physique restreinte)
Les Clubs 4-H du Québec
Les Scouts du Québec
Loisir littéraire du Québec
Mouvement québécois des camps familiaux
Québec à cheval
Radio amateur du Québec
Société des fêtes et festivals du Québec
Société québécoise de spéléologie
Tourisme jeunesse
Vélo Québec

Le **CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR**
siège ou collabore étroitement avec les
organisations et instances suivantes :

Association canadienne des loisirs/parcs

Bureau international du tourisme social

Chantier de l'économie sociale

Conseil de la philanthropie

Comité aviseur du Secrétariat à l'action communautaire autonome

Forum permanent de l'industrie touristique

Ministère des Affaires municipales

Ministère de la Culture et des Communications

Regroupement des organisations nationales bénévoles

Regroupement Loisir Québec

Science pour tous

Table québécoise de concertation en matière de loisir et de sport

Tourisme Québec

Union nationale des associations de tourisme et de plein air (France)

World Leisure and Recreation Association

Pour renseignement :

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR
4545, av. Pierre-De Coubertin
C. P. 1000, succursale M
Montréal (Québec)
H1V 3R2
Tél. : (514) 252-3132
Télécopieur : (514) 253-7156
Courriel : infocql@loisirquebec.qc.ca

Conception et rédaction :
Conseil québécois du loisir

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

